

ALEXANDRE MONDOUX, BASTIEN CHRISTINET, ROXANE FENAL, CHANGINS HAUTE ÉCOLE DE VITICULTURE ET OENOLOGIE, HES-SO, NYON, SUISSE

OLIVIER VIRET, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES, MORGES, SUISSE

IMPACT DES QUOTAS DE PRODUCTION VARIABLES SUR LA COMMERCIALISATION DU VIN (1^{ÈRE} PARTIE)



Chablais vaudois, photo : Swiss Wine Promotion SA.

Cet article est publié en 2 production, la première dans le présent numéro, et la deuxième dans Vignes et Vergers n° 10 (octobre 2022).

RÉSUMÉ

Les quotas de production des vins vaudois varient chaque année, peuvent-ils être un instrument visant à réguler la commercialisation ? L'effet de quotas fixes sur le chiffre d'affaires obtenu suite à la vente des vins vaudois au consommateur a été simulé et comparé à la situation effective. L'analyse montre qu'un quota fixe ne conduit pas à une situation significativement différente de la situation actuelle des quotas variables.

INTRODUCTION

L'ordonnance fédérale sur le vin (916.140) impose à la viticulture des rendements maximaux fixés an-

ÉVOLUTION DES QUOTAS SUR LE CHASSELAS 1998–2020

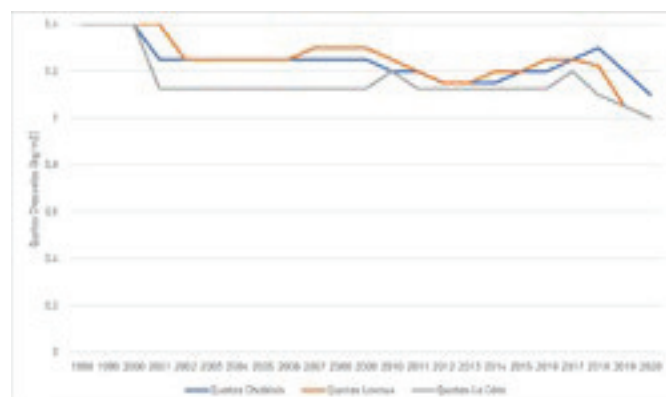


Fig. 1: Quotas pour le Chasselas en kg/m² – Données Etat de Vaud (1998 – 2020).

QUOTAS (CHASSELAS) ET PRODUCTION (VIN BLANC) DE CHABLAIS



Fig. 2: Quotas maximum et production effective du Chasselas et des autres cépages blancs au Chablais – (Données Etat de Vaud, 2012 – 2020).

ANNONCE

JOURNÉES DE VISITE 2022

Vendredis et samedis
26 et 27 août
2 et 3 septembre
9.00 – 17.00



Visite de vignobles

Dégustation de raisins de table

Grande dégustation de vins

- cépages traditionnels
- cépages résistants aux maladies (PIWI)

Collation dans la serre ombragée de vignes

Exposants invités

- Stoll Technik GmbH, Wilchingen
- Stähler Suisse SA, Zofingen
- Gasser Rebbauliche Lohnarbeiten GmbH, Hallau

Inscription auer@rebschulen.ch | +41 52 681 26 27



Auer Reben GmbH | Lisiloostasse 55 | 8215 Hallau
+41 52 681 26 27 | auer@rebschulen.ch | rebschulen.ch

nuellement par les instances cantonales. Les cantons du Valais (rendement) et de Genève (plafond limite de classement) ont mis en place des systèmes à limites fixes inférieures et supérieures à l'intérieur desquelles le rendement peut fluctuer d'une année à l'autre. Le canton de Neuchâtel (limite de production) conserve les mêmes rendements d'année en année qui sont ancrés dans la loi. Concernant la réglementation des cantons de Fribourg et Vaud (acquets), les quotas varient chaque année à l'intérieur du rendement maximum fédéral.

Après les récoltes records des années quatre-vingt, les quotas de production avaient comme premier objectif l'amélioration qualitative des vins, en particulier issus du cépage productif Chasselas. Petit à petit, les quotas de production ont contribué théoriquement à mieux gérer l'offre de vins AOC. Dans le canton de Vaud, l'article 27 de la Loi sur la viticulture mentionne que «l'office décide, selon la procédure fixée par le Conseil d'Etat, en matière de registre des vignes, des acquets et du contrôle quantitatif de la production». Des variations de quotas sont donc pratiquées depuis le début des années 2000. Auparavant, les quotas de production (figure 1) étaient fixés au niveau du rendement fédéral maximum pour les blancs (1.4 kg/m² pour les vins blancs en Suisse romande).

Malgré les évolutions de quotas de production (figure 1), les écarts de production d'une année à l'autre restent extrêmement dépendants des conditions climatiques et des aléas météorologiques. Les taux d'atteinte des quotas des différentes appellations (ratio entre la production effective et la production maximale théorique, en fonction des surfaces et du quota de production) pour le Chasselas peuvent varier considérablement et n'atteignent jamais 100 % (figures 2 à 4). Au Chablais, ces valeurs sont comprises entre 60 % (2015 : sécheresse) et 94 % (2019). En termes de production, elle oscille entre 2.2 et 3.4 millions de litres (figure 2).

QUOTAS (CHASSELAS) ET PRODUCTION (VIN BLANC) DU LAVAUX



Fig. 3 : Quotas maximum et production effective du Chasselas et des autres cépages blancs en Lavaux – (Données Etat de Vaud, 2012– 2020).

QUOTAS (CHASSELAS) ET PRODUCTION (VIN BLANC) DE LA CÔTE



Fig. 4 : Quotas maximum possibles et production effective du Chasselas et des autres cépages blancs à La Côte – (Données Etat de Vaud, 2012– 2020) .

Pour Lavaux, les taux d'atteinte des quotas sont compris entre 65 % (2015) et 95 % (2012), correspondant à des variations de production, de 3.6 à 5.2 millions de litres (figure 3).

Pour La Côte, les taux d'atteinte varient entre 65 % (2013) et 93 % (2012), correspondant à des variations de production de 7.3 et 11 millions de litres (figure 4).

D'un point de vue théorique, la réduction du quota entraîne une offre disponible moins importante et a tendance à faire augmenter les prix. L'effet inverse (hausse de quota) devrait induire l'effet opposé sur les prix (baisse). D'un point de vue économique (chiffre d'affaires), une baisse de quota a donc un intérêt si le prix augmente plus que proportionnellement à la baisse des quantités.

Ce constat pose la question de la pertinence de quotas de production variables comparé à des quotas fixes, comme le pratiquent d'autres cantons.

L'OSMV (Observatoire suisse du marché des vins), centre de compétences en économie viticole basé à Changins, a simulé l'effet potentiel de l'introduction d'un quota fixe pour le Chasselas AOC pour le Chablais, Lavaux et La Côte (Mondoux *et al.*, 2021).

La suite de l'article et la bibliographie seront présentées dans le prochain numéro.